

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 4 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme FIESCHI DI GRAZZIA	à	Mme SUSINI BIAGGI
Mme FERRI PISANI	à	M. DIGIACOMI
M. AMIDEI	à	M. LE MAIRE
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Février 2013

Délibération N°2013 / 32

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Ville d'Ajaccio 2013 :
partenariat avec Pôle Emploi,
participation à la manifestation « JOB-FORUM ».**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'accord-cadre national portant sur le partenariat entre Pôle emploi et l'Alliance Villes Emploi, signé le 11 février 2010, précise les principes et les objectifs partagés d'un partenariat renforcé entre Pôle emploi et les PLIE (plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi).

Il décrit en particulier les conditions de participation des PLIE à la mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) au profit des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle nécessitant un parcours d'insertion adapté de retour à l'emploi.

Le partenariat ainsi établi repose sur la complémentarité des compétences pour :

- favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté ;
- garantir la mise en synergie des interventions de chacun des acteurs dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi ;
- favoriser le développement de partenariats locaux (ingénierie de projet) au service de l'emploi ;
- renforcer la coordination des actions réalisées par Pôle emploi et les PLIE vers les entreprises pour optimiser leurs forces.

Par délibération n° 2006/217 du 27 novembre 2006, le Conseil Municipal a désigné le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la ville d'Ajaccio (PLIE), en qualité de structure opérationnelle chargée de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics. Cette mission a été confirmée par la délibération 2008/229 du 24 novembre 2008, qui a autorisé le Maire à signer une Charte Locale d'Insertion, annexe de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des quartiers Cannes – Salines.

Par délibération n° 2009/254 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre généralisée de la clause d'insertion à l'ensemble des marchés de la ville afin de favoriser la découverte des métiers par des publics en difficulté et leur insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire de la commune et a autorisé dans ce but, une mission d'accompagnement du PLIE, dans la mise en œuvre effective et le suivi de la clause d'insertion.

Un partenariat, décliné au plan local, avec Pôle Emploi permettra de renforcer les actions du PLIE et, en particulier :

- L'action relative à la clause d'insertion par, notamment une meilleure orientation et un suivi renforcé des publics demandeurs d'emploi les plus en difficulté ainsi qu'une mobilisation des partenariats, outils et financements complémentaires permettant d'atteindre les objectifs fixés en terme d'insertion professionnelle ;
- L'action relative à l'opération « 7 Métiers de mon Territoire » mise en place par le PLIE chaque année,
- L'action en faveur des femmes demandeurs d'emploi longue durée (notamment les femmes seniors et/ou mères isolées). L'objectif de cette action sera de travailler sur la mobilisation du public et assurer le suivi des cohortes,
- La participation en tant que membre du Comité de Pilotage à la manifestation « job Forum ».

Une convention bilatérale locale de partenariat entre le PLIE d'Ajaccio et Pôle Emploi est donc soumise à l'appréciation du Conseil Municipal dans laquelle Pôle Emploi s'engage notamment à mobiliser un conseiller emploi dont la mission sera exclusivement consacrée à ce partenariat, le PLIE s'engageant à prendre en charge le montant de la rémunération de ce conseiller, étant précisé

que les crédits correspondants seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, fonction 90, chapitre 011.

Job Forum, « Une journée pour recruter »

Le 6 mars 2013, le Palais des Congrès d'Ajaccio accueillera la dix-septième édition de Job Forum, une manifestation afin de rassembler sur une seule journée et en un seul lieu, les entreprises, les offres et les demandeurs d'emploi. Faciliter une relation active entre les deux, et ceci par la présence sur place de chefs d'entreprise et de professionnels de l'emploi et de la formation était et est toujours la marque de fabrique de cette manifestation qui se veut toujours aussi active et innovante.

La manifestation Job Forum, proposera cette année aux visiteurs, près de 1 000 offres avec un minimum de 80 entreprises et plusieurs ateliers qui seront organisés afin de conseiller, informer et répondre individuellement aux demandeurs d'emplois.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics, plus particulièrement ceux concernant les marchés situés dans le secteur des Cannes – Salines mais également l'ensemble des marchés de la Ville,
- la volonté de la Ville de poursuivre une politique en faveur des publics éloignés de l'emploi,
- que le dispositif PLIE est un des outils qui peut conforter cette politique,
- que la manifestation « Job Forum » est un des moyens pouvant aider à conforter cette politique,
- que le partenariat avec Pôle Emploi est un élément essentiel pour la mobilisation des demandeurs d'emploi et des dispositifs et moyens pour répondre à leurs besoins.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bilatérale locale de partenariat entre le PLIE de la Ville d'Ajaccio et Pôle Emploi, ci-jointe,
- ❖ de décider de la participation financière de la Ville, via le PLIE, à la manifestation « Job Forum », portée par Pôle Emploi en partenariat avec tous les acteurs de l'emploi, d'un montant de 2 000 €,
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette manifestation (bons de commande, convention...),
- ❖ de préciser que les crédits correspondants à la convention d'une part, et à la manifestation d'autre part, seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, fonction 90, chapitre 011,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR FRANÇOIS PIERI, ADJOINT DELEGUE ET APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune.

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics, plus particulièrement ceux concernant les marchés situés dans le secteur des Cannes – Salines mais également l'ensemble des marchés de la Ville,
- la volonté de la Ville de poursuivre une politique en faveur des publics éloignés de l'emploi,
- que le dispositif PLIE est un des outils qui peut conforter cette politique,
- que la manifestation « Job Forum » est un des moyens pouvant aider à conforter cette politique,
- que le partenariat avec Pôle Emploi est un élément essentiel pour la mobilisation des demandeurs d'emploi et des dispositifs et moyens pour répondre à leurs besoins,
- l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} février 2013.

DECIDE

Par 33 voix pour

(Monsieur Laudato ne participant pas au vote)

La participation financière de la Ville, via le PLIE, à la manifestation « Job Forum », portée par Pôle Emploi en partenariat avec tous les acteurs de l'emploi, d'un montant de 2 000 €, étant précisé que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, Fonction 90, chapitre 011.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer :

- la convention bilatérale locale de partenariat entre le PLIE de la Ville d'Ajaccio et Pôle Emploi, ci-jointe,
- tous documents nécessaires à la réalisation de la manifestation « Job Forum » (bons de commande, convention...).

PRECISE

Que les crédits correspondants seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, fonction 90, chapitre 011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130204-2013_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

